



# Les Intercommunalités : compétences

Document mis à jour le 20/01/2026



Cette présentation a été faite en partie à partir d'une documentation de GreenLEX.

# Les municipales 2026

## Les intercommunalités

### L'intercommunalité répond à plusieurs objectifs :

- remédier à l'"émaillage communal" (la France compte 34 875 communes, ce qui représente près de 40% de l'ensemble des communes de l'Union européenne) et rationaliser l'organisation territoriale ;
- disposer d'institutions capables de gérer et d'aménager un espace urbain en fort développement ;
- favoriser le développement économique local et la relance de la politique d'aménagement du territoire.

### Définition d'un EPCI :

Établissement public à coopération intercommunale à fiscalité propre (recettes fiscales directes\*).

### Caractéristiques :

- toute commune appartient obligatoirement à un EPCI
- l'EPCI prend plusieurs formes en fonction de la taille :

plus petit



plus grand

- communautés de communes --- communautés d'agglomération ---- communautés urbaines ---- métropoles

# Les municipales 2026

## Les EPCI d'Ile-de-France

### Intercommunalité

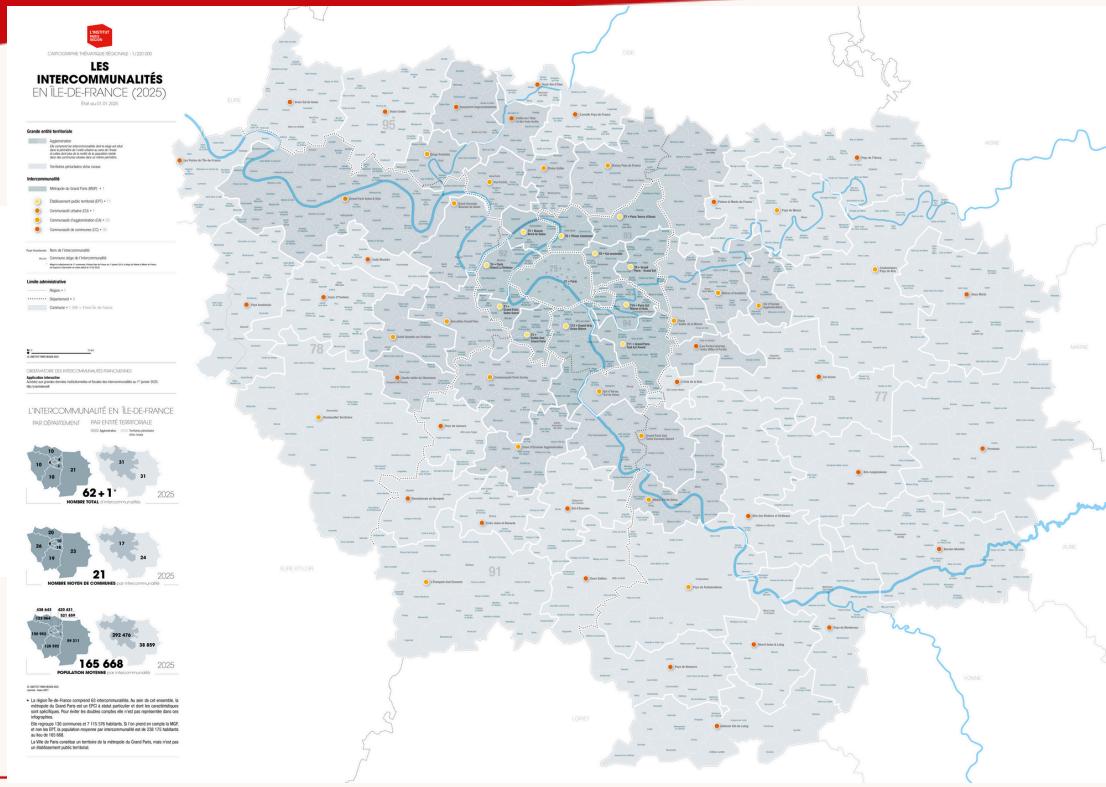
Métropole du Grand Paris (MGP) • 1

Établissement public territorial (EPT) • 11

Communauté urbaine (CU) • 1

Communauté d'agglomération (CA) • 20

Communauté de communes (CC) • 30



source : [carte des EPCI d'Ile-de-France](#).

# Les municipales 2026

## Les EPCI : compétences obligatoires

**Tous les EPCI traitent nécessairement des compétences suivantes :**

- **Développement économique et touristique** : aides aux entreprises / formations / tourisme / ZAE / commerces
- **Aménagement de l'espace** : plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi, SCoT), opérations d'aménagement, organisation de la mobilité...
- **Déchets** : collecte et traitements
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** (GEMAPI)
- Gestion des aires d'accueil des **gens du voyage**
- **Équilibre social de l'habitat** : programme local de l'habitat, politique du logement

# Les municipales 2026

## Les EPCI : compétences facultatives

**Certains EPCI (les plus grands) traitent en complément d'autres compétences :**

- **Transports**
- **Energie** - Autorité organisatrice de distribution gaz et électricité, réseaux de chaleur, bornes de recharges, efficacité énergétique, PCAET (obligatoire pour les intercommunalités > 30 000 hab)
- **Logement**
- **Alimentation / agriculture**
- **Voirie**
- **Politique de la ville**
- **Éclairages**
- **Publicité**
- ...

# Les municipales 2026

## Les EPCI : mode de fonctionnement

### **Le conseil communautaire :**

L'organe délibérant de l'EPCI, comité syndical ou **conseil communautaire**, fonctionne pour l'essentiel comme le conseil municipal (article L5211-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT). Il règle, par ses délibérations, les affaires qui relèvent de la compétence de l'EPCI en application du principe de spécialité. Il vote le budget ou les délégations de gestion d'un service public.

Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation du président. Ses délibérations sont publiques (sauf demande de huis clos).

**L'organe délibérant est composé de conseillers communautaires désignés de manière différente selon la taille des communes** (cf page suivante). L'article L273-5 du code électoral dispose que "nul ne peut être conseiller communautaire s'il n'est conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement".

# Les municipales 2026

## Les EPCI : mode de fonctionnement

L'EPCI fonctionne comme une commune :

- un **conseil communautaire**, dirigé par les élus (suivant la hiérarchie politique de ces élus) analogue à un conseil municipal ;
- des **Vices-présidents** assimilables à des Adjoints de mairie ;
- des **services techniques** avec des directeurs techniques ; en cas d'alternance, le directeur général des services techniques change (les directeurs techniques moins concernés) ;
- une gestion analogue à une mairie avec **gestion d'un budget, perception de recettes et d'impôts**, élaboration d'un **PPI** (programme pluriannuel d'Investissement).

# Les municipales 2026

## Les EPCI : mode d'élection

### Election du conseil communautaire (1/2) :

Les conseillers communautaires sont élus au suffrage universel, en même temps que les conseillers municipaux.

Le mode de scrutin dépend de la taille de la commune :

- dans les **communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés parmi les conseillers municipaux élus en suivant l'ordre du tableau** ;
- dans les **communes de 1 000 habitants et plus, les conseillers communautaires sont élus au suffrage universel direct**, à la fois, pour un mandat de conseiller municipal et pour un mandat de conseiller communautaire (sur chaque bulletin de vote, figurent une liste pour le conseil municipal et une liste pour le conseil communautaire, la "liste intercommunale").

# Les municipales 2026

## Les EPCI : mode d'élection

### **Election du conseil communautaire (2/2) :**

**Le/la président.e du conseil communautaire est élu.e par le conseil communautaire** selon les règles applicables à l'élection du maire, puis les **vices-président.es**. L'ensemble forme le bureau.

Le nombre de Vices Présidents (VP) doit respecter 2 règles :

- le nombre de VP ne doit pas être supérieur à 20 % (arrondi à l'entier supérieur) de l'effectif total de l'organe délibérant, ni être supérieur à 15 ;
- pour les métropoles, le nombre de vice-présidents est fixé à vingt.

Les VP sont élus un par un à bulletin secret.

Leur répartition est liée à des négociations préalables entre les maires et reflète généralement deux équilibres : géographique (petites et grandes communes, voir rurale et urbaine) et politique (sensibilités politiques).

# Les municipales 2026

## Les EPCI : calendrier des élections

Aujourd'hui

6 février au plus tard

15-22 mars

Le 17 avril plus tard



Phase de  
campagne  
municipale

Dépôt des listes

1er et 2 ème tours  
des élections

Première assemblée  
communautaire et Election  
des Présidents et vices  
présidents des EPCI

# Les municipales 2026

**Les EPCI : comment aborder les élu.es pour une association (conseils de GreenLEX)**

## Approcher les élu.es

- **Attendre l'installation des élu.es et viser le.s bon.s élu.es** (si possible les VP en charge du thème qui occupe l'association, par exemple pour parler de piste cyclable, rencontrer le VP en charge de la voirie) ;
- Identifier sa provenance (commune urbaine ou rurale, bord politique...) ;
- Idéalement une première rencontre ne fait pas forcément l'objet d'une demande : visite d'une installation, de travaux en cours, à un événement etc.

## Convaincre les élu.es

- **Montrer son ancrage et poids local**
- **Adapter la présentation du projet au territoire et à la couleur politique**
- **Arguments hors Transitions Ecologique** (emplois, exemplarité, co-bénéfices etc.)
- Montrer des exemples
- **Trouver des relais locaux**